



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 27 MAI 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 16-05-24

Réception des feuilles de présence de vos équipes pour le plateau du 28-04.

CS Jocasziens : Mail du 16-05-24

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer le 18-05-24 à Attainville pour la rencontre U14.

CS Jocasziens : Mail du 22-05-24

Pris note de l'absence de l'équipe U14 d'Avicenne Asc 22 pour la rencontre du 19-05-24.

La commission vous demande de transmettre la feuille de match correspondante.

Avicenne Asc : Mail du 23-05-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour le plateau U10 du dimanche 26-05-24.

La commission a annulé le plateau à Pontoise.

Avicenne Asc : Mail du 23-05-24

Pris note du résultat des rencontres de critérium U14 et U16 des 18 et 19-05-24.

La commission est dans l'attente de la transmission des feuilles de match par les clubs recevants.

Avicenne Asc : Mails du 27-05-24

Réception des feuilles de présence de vos équipes pour les plateaux des 27-04, 04-05 et 12-05.

La commission vous rappelle que les clubs visiteurs peuvent déposer leur feuille de présence directement sur FAL.

CS Jocasziens : Mail du 27-05-24

Pris note de votre contestation de l'amende de 200€ pour le forfait de votre équipe U14 en ½ Finale de coupe le dimanche 19-05-24.

La commission a fait la juste application de l'annexe financière du RS du DVOF et ne peut revenir sur cette décision.

Votre club avait possibilité de faire appel de la décision dans les temps impartis par le RS du DVOF.

RETOUR COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition du 21-05-24

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 du 07-04-24

Le comité d'appel chargé des affaires courantes confirme la décision de la commission de 1^{ère} instance

Demande à la Commission Futsal de fixer la date du match à rejouer.

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du DVOF.

MATCH À REJOUER

La Commission Futsal fixe la rencontre ci-dessous le dimanche 02-06-24 à Bezons.

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 le 02-06-24 à 19H45 – Gymnase Pierre de Coubertin

Application de l'Art 20.2.3 du RS du DVOF.



CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728583 : Sportifs de Garges 21 / Cs Jocassiens 22 du 28-04-24

Réception feuille de match papier

Sportifs de Garges 21 : 7 Buts

CS Jocassiens 22 : 6 Buts

FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26571971 : Montmagny Asfs 2 / Futsal Club VLB 1 du 18-05-24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence des 2 équipes

Montmagny Asfs 2 : 0 But -1 Point

1^{er} Forfait non avisé

Montmagny Asfs : amende : $30 \times 3 = 90 \text{ €}$ - (amende triplée – 3 dernières journées).

Futsal Club VLB 1 : 0 But -1 Point

3^{ème} Forfait non avisé

Futsal Club VLB : amende : $45 \times 3 = 135 \text{ €}$ - (amende triplée – 3 dernières journées).

3^{ème} FORFAIT AVISÉ

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728573 : Attainville Futsal C 21 / CS Jocassiens 21 du 18-05-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de CS Jocassiens

Attainville Futsal C 21 : 5 Buts

CS Jocassiens 21 : 0 But

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D2

Match n° 26571973 : Asf Argenteuil 3 / Entente MMB 1 du 26-05-24



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728572 : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21 du 19-05-24

Match n° 27728587 : Cs Jocassiens 22 / Avicenne Asc 22 du 19-05-24

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735058 : Attainville Futsal C 22 / Asf Argenteuil 22 du 18-05-24

Match n° 27725059 : Cergy-Pontoise FC 21 / Avicenne Asc 22 du 18-05-24

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le samedi 01 juin 2024 à Garges les Gonesse
Gymnase Allende Néruda – 4 rue Jules Ferry – 95140 Garges Les Gonesse

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147647	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Samedi 01-06-24 à 13H45



COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147651	AFS VAUREAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 01-06-24 à 16H00

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

La Commission Futsal remercie la municipalité d'Attainville pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des finales des Challenges U14 et U16 Futsal.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club d'Attainville Futsal pour l'organisation de ces finales.

CHALLENGE U14

Match n° 28157106 : Attainville Futsal C 21 / Avicenne Asc 21

Attainville Futsal C 21 : 6 Buts

Avicenne Asc 21 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette première finale du Challenge U14.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

CHALLENGE U16

Match n° 28157102 : Vémars St Witz FC 21 / Persanaise Cfj 21

Vémars St Witz FC 21 : 3 Buts

Persanaise Cfj 21 : 3 Buts

Victoire de Persanaise Cfj au tirs au but : 5 à 4

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette première finale du Challenge U16.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAUX U10 des 25 et 26-05-24

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 25-05-24.

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 26-05-24.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 04-05-24

Ermont Ams : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 04-05-24 à Futsal Club VLB

PLATEAU U8 du 12-05-24

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24

Marcouville City CP : non transmission feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

Futsal Club VLB : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Marcouville.

Amendes : 52€

Asf Argenteuil : non transmission feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

PLATEAU U8 du 04-05-24

Futsal Club VLB : non transmission feuille de plateau et feuille de présence des équipes sur le plateau U8 du 04-05-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€



PLATEAU U8 du 12-05-24

Asf Argenteuil : non transmission feuille de plateau et feuille de présence des équipes sur le plateau U8 du 12-05-24.
Amendes : 52€ x 2 = 104€

ABSENCE NON EXCUSÉE D'UN CLUB À UN PLATEAU

PLATEAUX U10 des 25 et 26-05-24

Garges Djibson Asc : absence non excusée de vos équipes sur le plateau U10 du 25-05-24 à Attainville.
Amendes : 50€

Marcouville City CP : absence non excusée de vos équipes sur le plateau U10 du 26-05-24 à Persanaise.
Amendes : 50€

Prochaine Réunion
Lundi 10 Juin 2024 à 18H30